



## **Avis de Parution**

Chamalières, le 02 juin 2015

**Contacts presse  
Insee Auvergne :**

**Sandra Bouvet**  
Tél. : 04 73 19 78 65  
Courriel : [sandra.bouvet@insee.fr](mailto:sandra.bouvet@insee.fr)

**Patrick Jabot**  
Tél. : 04 73 19 78 71  
Courriel : [patrick.jabot@insee.fr](mailto:patrick.jabot@insee.fr)

### **Une pauvreté plus prégnante en milieu rural qu'un périphérie des grandes villes**

**Collection "Insee Flash" - Numéro 10 - juin 2015**

En 2012, 13,3 % des Auvergnats vivent sous le seuil de pauvreté monétaire, c'est-à-dire avec un niveau de vie inférieur à 990 €. L'Auvergne se situe ainsi au 10<sup>e</sup> rang des régions métropolitaines les moins exposées à la pauvreté. Elle fait également partie des sept régions métropolitaines où les inégalités, mesurées par le rapport interdécile, sont les moins prononcées. Le niveau de vie plancher des 10 % les plus aisés est 3,1 fois plus élevé que le niveau de vie plafond des 10 % les plus pauvres. Ce caractère moins inégalitaire de l'Auvergne s'explique notamment par les revenus des plus aisés, plus faibles qu'ailleurs.

Cependant, de grandes disparités existent dans les villes-centres où la mixité sociale est la plus importante. Ainsi, en Auvergne, la part des personnes atteinte en moyenne 18,8 % dans les villes-centres, soit deux fois plus que dans les couronnes périurbaines. Au sein des grandes aires urbaines auvergnates, les villes-centres d'Aurillac et d'Issoire se démarquent par une pauvreté moins prégnante. C'est dans la ville-centre de Clermont-Ferrand que les disparités sont les plus fortes.

A l'écart des villes, le milieu rural est aussi particulièrement marqué par la pauvreté. Les habitants du milieu rural disposent en effet du revenu médian annuel le plus faible d'Auvergne, soit 17 200€. Dans ces communes isolées, hors influence des pôles, 18,2 % de la population vit sous le seuil de pauvreté. Ainsi, l'Auvergne se situe au 8<sup>e</sup> rang des régions les plus exposées loin derrière la Corse (25,4 %).

**L'étude de l'Insee Auvergne est accessible [ici](#).**